



PARKINGS PAYANTS A GRUYERES

La commune de Gruyères installe six horodateurs sur les parkings de la cité. Ceux-ci seront mis en service le **15 juillet 2019**. Ils doivent permettre de réguler les flux du trafic automobile à Gruyères. Une tarification modulée a été arrêtée. L'ensemble des cas de figure que l'on peut retrouver sur le site de Gruyères, liés aux résidents, aux activités, au cas particulier du foyer Saint-Germain ou aux activités paroissiales, messes, enterrements ont été pris en compte, sachant que Gruyères, haut lieu touristique, ne peut lever le dispositif payant le dimanche comme le font d'autres villes.

La gestion du logiciel de parcage se fait à la commune de Gruyères et c'est la Police communale qui contrôle l'ensemble des parkings. Ce contrôle se fait grâce à une gestion centralisée des immatriculations. C'est donc à la commune que l'on commande sa vignette virtuelle sur base de son numéro d'immatriculation. **Dès le 10 juillet 2019, il est possible de commander et payer son abonnement à l'administration communale.**

Le paiement à l'horodateur se fait en cash, par carte bancaire et, dès sa prochaine installation, par l'application presto park. Les places jaunes à l'entrée de la cité de Gruyères sont réservées exclusivement aux utilisateurs des services de la commune, du Foyer St Germain ou de la Paroisse. Parcage gratuit limité à 1h30 afin de faciliter la vie communale. Disque bleu avec l'heure d'arrivée.

Les autocars payeront un tarif de 10.- /journée et les minibus un tarif de 5.- /journée. Tarif valable sur les sites de la commune et de la Maison du Gruyère. La mise en place d'horodateurs a été menée conjointement avec la Maison du Gruyère qui pratique des tarifs progressifs adaptés à ses activités spécifiques.

Tarification



Payants tous les jours de 8h00 à 18h00

P1 (Chavonne) :

- courte durée (5h maximum)
- CHF 2.00/heure et porteurs de vignettes virtuelles (habitants et employés)

Places jaunes (à l'entrée de la cité) :

- Parking gratuit et limité à 1h30 (disque zone bleue)
- Places réservées aux usagers de l'administration, du foyer et de la paroisse

Tarification



Tous les autres parkings :

- parkings longue durée
- CHF 1.50 la 1^{ère} heure puis CHF 1.00/heure

Vignettes habitants et employés :

- CHF 40.00/mois ou 11 x CHF 40.00/année

Tarif préférentiel :

- pour les habitants de la commune, tarif horaire à demi prix sur l'ensemble des parkings payants



Tarification



Motos (2 roues) :

gratuit dans les places réservées au P1 et P2

Camping-cars et caravanes :

Parcage payant et autorisé exclusivement au P3



- Emplacements des horodateurs